



République Française
Département de la Moselle

COMMUNE DE METZERVISSE
57940



Metzervisse, le 03 novembre 2023

**Monsieur le Maire
Commune de Distroff
03 rue de l'Eglise
57925 DISTROFF**

V/REF. : Courrier du 30-08-2023
N/REF. : PH/FS
OBJET : Modification simplifiée N° 02 PLU

Monsieur le Maire et cher Collègue,

Dans le cadre de la modification simplifiée N° 02 de votre PLU, je vous informe que le conseil municipal de Metzervisse, en séance du 26 octobre dernier, n'a émis aucune observation sur les modifications envisagées.

Vous trouverez, ci-joint, copie de la délibération correspondante.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, veuillez accepter, Monsieur le Maire et cher Collègue, mes salutations distinguées.



Pierre HEINE
Maire

P.J. Copie DCM du 26-10-23

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE : de conseillers en exercice : **19** NOMBRE : de votants : **19**
de conseillers présents : **17** d'exprimés : **19**

L'an **deux mil vingt-trois, le vingt six octobre**, le conseil municipal de la commune de METZERVISSE s'est réuni en **séance ordinaire**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur HEINE Pierre, Maire.

PRESENTS

HEINE Pierre – BRANZI Didier - BOLLARO Carole - PRATI Sylvain – BRENYK Sandrine - KOELSCH Alain – HALLÉ Dominique – MARCHAL Laurence – LIPINSKI Anne-Marie - COLSENET Vincent - VAISSIERE Messaade - WAGNER Guylaine - BEAUQUEL Yannick - KILLIAN Fabien – LAGLASSE Rodrigue - VOIRAND Marlène - ZECH Romain.

ABSENTS EXCUSES :

HEINE Bernard, procuration à LAGLASSE Rodrigue – GINDT Martine, procuration à KILLIAN Fabien.

DELIBERATION N° REG/01-2023
OBJET : REGLEMENTATION
MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 02 PLU COMMUNE DE DISTROFF

Le maire donne connaissance du dossier de modification simplifiée N° 02 du PLU de la commune de DISTROFF.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- n'émet aucune observation sur les modifications envisagées.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 octobre 2023 et que la convocation avait été faite le 20 octobre 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal. Délibération exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 02 novembre 2023 et de la publication le 27 octobre 2023.



Pierre HEINE,
Maire